



Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

09 MAI 2011



Visite des élus à la caisse des dépôts.

De gauche à droite : M. Anthony FAVRE, maire de Bel-
lentre, M. André PLAISANCE, maire de Saint Martin de
Belleville, M. SEIGLE, caisse des dépôts et M. Richard
BROCHE, maire de Macot La Plagne

Conseil municipal du 09 MAI 2011

Présents : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusé : M. René ALLAMAND,

M. Michel BORLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur les comptes rendus des conseils municipaux des 07 mars et 21 mars 2011. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de reporter le point suivant à l'ordre du jour d'un prochain conseil :

- La participation pour la viabilisation et les travaux du chemin du Longerey.

Il sollicite également l'accord du conseil municipal pour l'ajout de deux points relatifs au cautionnement des dossiers d'appel d'offres et à la modification du règlement intérieur de la crèche «les p'tits bonnets» à Plagne Centre.

Le conseil municipal donne son accord pour la modification de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

1. CRÉATION D'UN POSTE SAISONNIER À LA CRÈCHE MUNICIPALE

Considérant la nécessité de renforcer l'effectif de la crèche, madame Sylvie MAITRE propose de recruter un agent chargé de l'entretien des locaux et de l'accueil des enfants durant la saison estivale. Elle propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 35h pour la période du 1er juillet au 31 août 2011.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 18, pour : 18)

2. CRÉATION DE TROIS POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE

Afin de pallier les absences des titulaires durant l'intersaison et de renforcer l'effectif pendant la saison estivale, monsieur Laurent BOCH rappelle la nécessité de recruter des agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires dans les conditions suivantes :

- 1 poste du 10 mai au 30 juin 2011 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h + 4h RTT

- 2 postes du 01 juillet au 31 août 2011 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h + 4h RTT.

Monsieur Laurent BOCH précise que la police municipale sera présente aussi bien dans la vallée (villages et plan d'eau) que sur la station durant tout l'été.

Monsieur Marin VIVET GROS demande si la surveillance du plan d'eau peut être assurée également par la police municipale d'Aime. Monsieur Laurent BOCH précise que le plan d'eau est situé sur la commune de Macot La Plagne et relève donc du pouvoir de police du maire de Macot La Plagne. Il précise cependant que la commune d'Aime a été sollicitée afin d'organiser quelques rondes de surveillance par la police municipale d'Aime.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

3. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS MIS À DISPOSITION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) - ÉTÉ 2011

Monsieur Jean Luc BROCHE indique que, chaque été, la commune recrute des agents saisonniers qui sont mis à disposition de l'ONF.

Il propose donc, pour la période du 1er juillet au 31 août 2011, le renouvellement de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers : 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août.

Il rappelle la nécessité de louer durant cette période un véhicule pour le transport de ces saisonniers. Monsieur Robert ASTIER confirme que cette location est prévue.

Le conseil municipal approuve le renouvellement de ces postes. (Votants : 18, pour : 18)

4. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS POUR LES ESPACES VERTS POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2011

Dans le cadre des «jobs d'étés» à destination des jeunes de la commune, monsieur Robert ASTIER propose au conseil municipal la création de deux postes saisonniers pour le service espaces verts dans les conditions suivantes :

- un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour le mois de juillet pour une durée de travail hebdomadaire de 35h.

- un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe pour le mois d'août pour une durée de travail hebdomadaire de 35h.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

5. CRÉATION DE TROIS POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2011

Afin de renforcer les effectifs de la voirie et du service espaces verts pendant la saison estivale, monsieur Robert ASTIER rappelle la nécessité de créer trois postes saisonniers dans les conditions suivantes :

- 3 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe pour la période du 10 mai au 30 novembre 2011 pour une durée hebdomadaire de 35h + 4h RTT.

Monsieur Robert ASTIER précise qu'un poste est à pourvoir pour le service espaces verts, les deux autres postes viendront en renfort de l'équipe de la station.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

6. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE POUR L'ÉTÉ 2011

Dans le cadre des «jobs d'étés» à destination des jeunes de la commune, monsieur André BROCHE propose au conseil municipal la création de deux postes d'adjoints du patrimoine saisonniers pour assurer le gardiennage de l'église pendant la saison estivale. Ces deux postes seront à pourvoir dans les conditions suivantes :

- un poste d'une durée de 3 semaines en juillet sur un temps de travail de 15h hebdomadaires
- un poste d'une durée de 3 semaines en août sur un temps de travail de 15h hebdomadaires

Il précise que ces créations de postes s'inscrivent dans le cadre d'une convention à passer avec la FACIM, qui finance ce projet à hauteur de 800 euros. La convention sera présentée à un prochain conseil municipal.

Monsieur André BROCHE rappelle que l'église est ouverte du mardi au dimanche de 15h à 18h pendant la saison d'été. Pendant les jours de congés des agents, les visites sont assurées par des bénévoles.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

7. CRÉATION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS COMPLET

Eu égard aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés aux activités de la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne Centre, monsieur Bernard AUBONNET souligne la nécessité de recruter un opérateur des activités physiques et sportives pour l'été 2011.

Il propose la création de ce poste dans les conditions suivantes :

- un poste à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h du 27 juin au 31 août 2011.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

8. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2ÈME CLASSE À TEMPS NON COMPLET JUSQU'AU 1ER JUILLET 2011 - BESOIN OCCASIONNEL

Eu égard au nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine et à la garderie de Macot chef lieu pendant la saison hivernale, madame Sylvie MAITRE rappelle que le conseil municipal avait créé au mois de janvier un poste d'adjoint d'animation pour venir renforcer occasionnellement l'effectif de la garderie et de la cantine.

Il s'avère que le nombre d'enfant est toujours aussi important. Elle propose donc de renouveler ce poste jusqu'au vacances d'été. Cet agent intervient, en cas de besoin, durant le temps de repas et à la garderie.

Le conseil municipal approuve le renouvellement du poste cité ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

9. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE - PUIS EN AGENT DE MAÎTRISE

Monsieur le maire explique qu'un agent de la collectivité remplit les conditions d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe puis d'agent de maîtrise. Il propose ainsi de transformer son poste actuel d'adjoint technique principal de 2ème classe en adjoint technique principal de première classe, puis en agent de maîtrise.

Suite à l'interrogation de certains conseillers municipaux, monsieur le maire précise que son salaire avait déjà été ajusté à ses fonctions d'encadrement l'année dernière en tenant compte de ces avancements de grade.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

10. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE EN UN POSTE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Monsieur le maire propose de transformer un poste de technicien principal de 1ère classe en un poste d'ingénieur territorial. Il précise que la CAP du centre de gestion a donné un avis favorable à l'avancement de cet agent.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (votants : 18, pour : 16, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN, abstention : 1 Marin VIVET GROS)

11. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Madame Sylvie MAITRE précise que le temps de travail des ATSEM de la commune est réévalué chaque année selon l'évolution des missions qui leur sont confiées.

Pour cette année, elle propose à l'assemblée de modifier le temps de travail de deux postes d'ATSEM :

- un poste d'agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles de 28h10 min à 29h50 min soit une augmentation de 1h40 min hebdomadaires

- un poste d'agent spécialisé 1ère classe des écoles maternelles de 30h à 28h18 min soit une diminution de 1h42 min.

Madame Sylvie MAITRE rappelle que le temps de travail hebdomadaire indiqué est un chiffre purement administratif car il est annualisé.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail des postes cités ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. CAUTIONNEMENT DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire indique qu'il convient d'actualiser le montant de la caution à déposer par les candidats contre la remise des dossiers de consultations. Ce montant date de 2002 et était fixé à 75 euros.

Il propose de fixer le nouveau tarif à 100 euros.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la caution à déposer par les candidats contre la remise des dossiers de consultation à 100 euros. (Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INFORMATISATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE DE LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du réaménagement de la bibliothèque de Macot La Plagne (sites du chef lieu et de Plagne Centre), madame Sylvie MAITRE expose qu'il a été décidé de mettre en réseau les deux sites afin que les ouvrages puissent circuler librement. Pour cela, certains postes informatiques et le logiciel doivent être changés. Le logiciel permettra également aux usagers de réserver les livres en ligne via internet.

Suite à une consultation auprès de différents prestataires, madame Sylvie MAITRE informe que l'enveloppe totale (3 postes, un progiciel, installation maintenance, formations et hébergements du site) a été estimée à 11 075 euros TTC.

Pour ce type d'investissement, elle indique que la commune peut solliciter une aide financière auprès du conseil général de la Savoie (Savoie biblio, assemblée des pays de Savoie). Elle propose de demander une subvention auprès de ces organismes et de solliciter l'autorisation de commencer les travaux d'informatisation de la bibliothèque par anticipation.

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur la durée de la maintenance proposée dans le contrat. Comme pour tous les logiciels, madame Sylvie MAITRE précise que la première année est sous garantie, ensuite le coût de maintenance est de 500 euros par an. Elle tient à préciser que le logiciel actuel est vraiment obsolète.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention et le commencement des travaux par anticipation. (Votants : 18, Pour : 18)

3. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME 2011

Monsieur Jean Luc BROCHE fait part au conseil municipal de la programmation des travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2011.

Il explique que les travaux prévus sont le nettoyage et le dépressage de semis naturels pour un montant estimatif de 5 226,50 euros H.T.

Il ajoute que ces travaux sont subventionnables par le conseil régional. Il propose de solliciter une aide financière d'un montant de 1 567,95 euros HT.

Le conseil municipal sollicite l'aide du conseil régional pour les travaux cités ci-dessus et demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention. (Votants : 18, pour : 18)

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENGAZONNEMENT SYNTHÉTIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Laurent BOCH informe le conseil municipal du projet de réengazonnement synthétique du stade de football de Macot La Plagne (chef-lieu).

Il explique que le gazon actuel ne possède plus de terre végétale et demande beaucoup d'entretien (arrosage, drainage...). La décision a été prise de le réengazonner en synthétique car ce procédé nécessite très peu d'entretien (plus d'arrosage ou d'utilisation d'engrais) et permet l'utilisation du stade dès la fin de l'hiver. Ce réaménagement présente un intérêt très important pour les clubs sportifs de la commune et pour le groupe scolaire du chef lieu puisqu'il permettra un meilleur entraînement et une préparation optimale.

Le coût estimatif de cet investissement est de l'ordre de 240 000 euros HT.

Ces travaux étant subventionnables, monsieur Laurent Boch propose de solliciter une aide financière auprès de la direction régionale de la jeunesse et des sports, de la cohésion sociale et du conseil général de la Savoie.

Madame Sylvie MAITRE demande si les utilisateurs actuels, comme les clubs sportifs ou le groupe scolaire de Macot chef lieu, pourront toujours utiliser ce stade sans restriction. Monsieur Laurent BOCH répond que ces travaux sont réalisés justement pour ces utilisateurs.

Monsieur Patrice MEREL s'interroge sur la durée de vie d'un tel équipement. Monsieur Laurent BOCH répond que le gazon synthétique a une durée de vie d'au moins 20 ans.

Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN, monsieur Laurent BOCH explique que les travaux ne pourront pas avoir lieu cette année car la commune souhaite avoir la confirmation de l'octroi des subventions. Monsieur Michel BORLET demande si la communauté de communes envisage de transformer également le stade de la Maladière. Monsieur Laurent BOCH répond que le réengazonnement de ce stade n'est pour l'instant pas prévu car ces travaux seraient très onéreux. Dans ce cas, monsieur Michel Borlet s'inquiète de l'utilisation excessive du petit stade par le club de foot et se demande, si par conséquent, la commune d'Aime ne pourrait pas participer à l'investissement. Monsieur Laurent Boch assure que seules les équipes débutants enfant viendront s'entraîner à Macot.

Le conseil municipal accepte la demande de subvention auprès de la direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale et du conseil général de la Savoie pour le projet de réengazonnement du stade de Macot chef-lieu. (Votants : 18, pour : 18)

5. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011 - COMPLÉMENTS ET MODIFICATIONS.

Dans le cadre des subventions accordées aux associations votées lors du conseil municipal du 21 mars 2011, monsieur le maire explique que le conseil municipal doit prendre acte du changement de dénomination de deux associations afin que la trésorerie puisse leur verser la subvention :

- Association sportive école de Macot La Plagne (en lieu et place de coopérative scolaire de Macot La Plagne) : subvention d'un montant de 500 euros.

- Association jardin des neiges de Belle Plagne (en lieu et place de garderie Belle Plagne) : subvention d'un montant de 6 000 euros.

Puis, il indique que l'Union des commerçants de Belle Plagne sollicite la commune pour les aider à financer le renouvellement de l'ensemble des jeux d'été pour un coût de 8 000 euros. Il rappelle que le solde budgétaire restant à allouer pour les subventions est de 2 135 euros.

Monsieur Jean Luc BROCHE espère que cette requête ne sera pas suivie d'une demande de main d'oeuvre pour la mise en place de ces jeux. Monsieur le maire répond que l'union des commerçants de cette station s'est toujours occupée elle-même de monter ses jeux d'été.

Monsieur Yves BRIANÇON déplore que la commune aide des commerçants alors qu'elle a refusé une subvention aux pompiers du centre de secours d'Aime. Monsieur le maire explique que l'enveloppe qui était donnée auparavant à l'amicale des pompiers pour apporter une aide aux pupilles et aux vétérans de la caserne, est aujourd'hui versée directement au service départemental d'incendie et de secours sous forme d'allocation de vétérance.

Monsieur Laurent BOCH suggère qu'une aide pourrait également être apportée au club de hand ball qui compte de nombreux enfants de Macot La Plagne parmi ses membres. Le conseil municipal indique qu'une demande doit être formulée par le club, afin d'être proposée au vote.

Monsieur le maire propose de verser à l'union des commerçants de Belle Plagne, la somme de 1500,00 euros.

Le conseil municipal prend acte du changement de dénomination des associations citées ci-dessus et approuve le versement de 1 500 euros à l'union des commerçants de Belle Plagne (Votants : 18, pour : 18)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Sylvie MAITRE propose au conseil municipal de modifier le règlement intérieur du multi-accueil les p'tits bonnets afin de préciser la durée des évictions en cas de maladie contagieuse. Elle liste les maladies concernées et la durée d'éviction réglementaire. Madame Sylvie MAITRE souhaite rappeler qu'un certificat de non contagiosité est indispensable pour le retour de l'enfant à la crèche.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil «les p'tits bonnets» à Plagne Centre. (Votants : 18, pour : 18)

2. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME (CCCA)

Monsieur le maire explique que les statuts de la CCCA ont été modifiés afin de préciser la définition des compétences relevant des groupes «aménagement de l'espace» et «actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté».

Il présente les modifications qui ont été apportées et demande au conseil municipal de les approuver.

Madame Sylvie MAITRE précise que les statuts ont été revus afin de souligner plus clairement les intérêts communautaires et également de bien séparer les ZAC et les ZAC touristiques.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts de la CCCA telles que présentées. (Votants : 18, pour 18)

3. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire rappelle que les délégués suppléants, messieurs Robert ASTIER et Nicolas BRIANCON MARJOLLET, à la communauté de communes du canton d'Aime ont fait part de leur souhait de démissionner de ce poste.

Aussi, il convient de procéder à leur remplacement.

Pour information, monsieur le maire rappelle que les délégués titulaires sont madame Sylvie MAITRE et lui-même.

Ensuite, monsieur le maire demande si des conseillers municipaux souhaitent faire acte de candidature.

Messieurs Jean Luc BROCHE et Laurent BOCH se proposent.

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne messieurs Jean Luc BROCHE et Laurent BOCH délégués suppléants à la communauté de communes du canton d'Aime. (Votants : 18, pour 18)

4. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour

1 dossier achevé :

- monsieur Philippe DECRESSION - rénovation appt 225 Pierre de Soleil à Belle Plagne aide de 3 483 euros (soit 1 741,50 € euros pour la SAP et 1741,50 € euros pour la commune) pour 17 414 euros TTC de Travaux

Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que ce dispositif commence à intéresser des propriétaires hors agence.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 18, pour : 18)

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DEUX GARAGES SITUÉS SOUS LA SALLE HORS SAC À PLAGNE CENTRE ET À CÔTÉ DE L'ENTRÉE DU PARKING P0 À PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société d'aménagement de La Plagne (SAP) a demandé à la commune l'autorisation d'utiliser les garages situés sous la salle hors sacs à Plagne Centre et à côté de l'entrée du parking P0 à Plagne Bellecôte afin de pouvoir stocker des matelas de protection des pistes.

Il propose donc de mettre à disposition de la SAP ces deux garages (non utilisés hors saison hivernale) à titre gracieux, pour la période allant rétroactivement du 1er mai au 1er décembre 2011.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces garages à la Société d'aménagement de La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

5. CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE GARAGES (BOX) À USAGE DE STOCKAGE POUR ENGIN DE TRANSPORT À CHENILLE ET ENGIN DE DAMAGE DÉCHENILLÉ

Messieurs Robert ASTIER et Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Monsieur le maire évoque les demandes faites par la SCI La BERGERIE, l'EURL Les INVERSENS, et la SAS BOCH et Frères de louer trois garages pour le stockage des engins de transport à chenilles, et d'un engin de damage déchenillé.

Il propose au conseil municipal de mettre à disposition des demandeurs les boxes à usage de fourrière (non utilisés l'intersaison et la saison d'été) pour un montant de 354,35 euros TTC pour une machine (SARL La BERGERIE et EURL les INVERSENS) et de 507,02 euros TTC pour deux machines (SAS BOCH ET FRÈRES).

Le conseil municipal approuve les mises à dispositions citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)

6. CONVENTIONS D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que chaque année la commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec différents prestataires d'activités sportives et de loisirs de la station. Il propose ainsi de mettre à disposition de :

- la SARL El Pro, représentée par M. Eric LABOUREIX, deux terrains d'une surface totale de 4000 m² situés à Belle Plagne du 1er mai 2011 au 30 avril 2012 pour un montant de 750 euros.

- la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par M. Antoine JOUANNIC un terrain d'une superficie de 3000 m² situé à Plagne Centre du 1er mai au 30 novembre 2011 pour un montant de 300 euros.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition de ces terrains dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

7. CONVENTION AVEC LE SDIS ET LA CCCA POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE DU PLAN D'EAU

Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que la commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié (un chef de poste et un sauveteur qualifié) pendant la saison estivale 2011 (du 1er juillet 2011 au 31 août de 12h à 18h).

Il ajoute que le montant de la participation financière est de 9 115,86 euros TTC pour 62 jours et qu'elle est supportée par la Communauté de Communes du Canton d'Aime (CCCA), gestionnaire du plan d'eau.

Monsieur Michel BORLET demande si les pompiers se déplacent toujours gracieusement pour la fête du plan d'eau.

Monsieur Patrice MEREL répond que la fête du plan d'eau est maintenant organisée par la maison du tourisme mais qu'à sa connaissance rien n'a changé.

Le conseil municipal approuve la convention présentée à passer entre le SDIS, la CCCA et la commune de Macot La Plagne. (Votants : 18, pour 18)

8. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES JARDINS COLLECTIFS DE MACOT LA PLAGNE ET FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Monsieur André BROCHE rappelle que pour la deuxième année consécutive, la commune met en place des jardins collectifs afin de permettre aux habitants de la commune ne possédant pas de terrain de disposer d'un potager. Plus d'une dizaine de personnes souhaite occuper un lot cette année.

Afin d'assurer la bonne gestion des parcelles occupées, Monsieur André BROCHE présente le règlement intérieur destiné à établir les règles d'utilisation et d'occupation des jardins.

Cette année, il a été décidé d'installer différents équipements tel qu'un point d'eau, des clôtures etc... Monsieur André BROCHE propose ainsi de demander une participation aux utilisateurs sous forme d'une cotisation annuelle d'un montant de 20 euros.

Monsieur André BROCHE rappelle aux usagers que les déchets verts ne doivent pas être jetés sur les terrains alentours. Un composteur est mis à leur disposition.

Le conseil municipal approuve la proposition de règlement intérieur des jardins collectifs de Macot chef lieu et fixe le montant de la cotisation annuelle à 20 euros pour l'année 2011. (Votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX

1. PROJET DE PARKING À PLAGNE CENTRE - LANCEMENT D'ÉTUDES POUR UN PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ

Monsieur le maire rappelle le projet de parking à Plagne Centre depuis l'ASPTT Les mélèzes jusqu'à l'Everest. Celui-ci pourrait comporter environ 400 places sur 3 niveaux enterrés et un niveau de surface. Ce parking serait relié aux galeries. Pour le financement de ce projet, il propose un partenariat public/privé. C'est à dire un contrat à long terme par lequel la collectivité va attribuer à une entreprise ou un groupement d'entreprise une mission globale de conception, réalisation, financement, et d'entretien/maintenance ou exploitation de l'ouvrage. Dans ce dispositif, la collectivité est exonérée de tous les inconvénients liés à la construction de l'ouvrage et n'aura à financer sa part, sous forme d'un loyer, qu'à la réception de l'ouvrage.

Dans cette optique, monsieur le maire propose de réaliser une étude préalable pour évaluer la faisabilité financière et juridique de l'opération et l'intérêt comparatif en matière de performance/coût/analyse des risques de cette solution par rapport aux procédures traditionnelles (loi maîtrise d'ouvrage publique, délégation service public...). Cette étude, qui serait réalisée par un assistant maître d'ouvrage aurait un coût d'environ 50 000 euros.

Monsieur Marin VIVET GROS demande si le parking réalisé comportera obligatoirement 400 places ou bien si la capacité de celui-ci peut être revue à la baisse. Monsieur le maire répond que l'étude sera basée sur une réalisation de 400 places selon le souhait de la commune. Ensuite, ce seront les partenaires répondant à l'appel d'offres qui proposeront la meilleure solution.

Suite à l'interrogation de monsieur Yves BRIANÇON sur le coût du déficit de fonctionnement, monsieur le maire explique que la commune aurait à gérer une certaine surface, et non la totalité du parking. Dans ce cas, le déficit de fonctionnement serait calculé sur le nombre de places que la collectivité souhaite conserver et la forme de gestion qu'elle veut mettre en place pour cette surface. Les partenaires s'adapteront à la volonté de la commune.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN s'inquiète des éventuelles études de faisabilité techniques, sondages ou autres, à faire réaliser en plus. Monsieur le maire rappelle que l'avantage du partenariat public/privé est justement que ces études seront à la charge des partenaires qui auront été choisis. De même, la commune n'engage aucune responsabilité dans la réalisation de cet ouvrage.

Madame Sylvie MAITRE insiste sur le fait que l'étude confiée à l'assistant maître d'ouvrage va seulement démontrer si le partenariat public/privé est la bonne solution. Toutes les études et les travaux réalisés ensuite seront payés par la commune, proportionnellement à la surface qu'elle récupère, par le biais du loyer payé à la réception de l'ouvrage.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si le lancement de cette étude entraîne l'engagement ferme et définitif de la commune.

Monsieur le maire insiste sur le contenu de cette étude qui est un outil de décision. Les résultats serviront ensuite au conseil municipal pour se prononcer sur le lancement ou non de ce partenariat. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que cette étude va permettre d'affiner le projet sur sa faisabilité financière afin que la commune puisse se décider en connaissance de cause.

Madame Ginette REBUFFET demande si l'hôtel Araucaria qui doit encore des places de parking à la commune, pourrait régulariser sa situation. Monsieur le maire souhaite justement que les propriétaires soient approchés par les futurs partenaires pour l'acquisition de places de stationnement dans ce parking.

Le conseil municipal approuve le principe de réalisation d'un parking à Plagne Centre et valide le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'étude de faisabilité d'un contrat partenariat public/privé. (Votants : 18, pour : 18)

2. MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE.

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Suite à la consultation lancée au mois de février relative au marché de travaux «rénovation des galeries de Plagne Centre», monsieur Robert ASTIER présente l'attribution des lots réalisée par la commission d'appel d'offres :

- Lot 1 - Terrassements généraux - Ets Construction savoyarde pour un montant total de 204 514,46 euros H.T.
- Lot 2 - Démolitions - Ets Construction savoyarde pour un montant total de 154 577,73 euros H.T.
- Lot 3 - Gros oeuvres, maçonneries - Ets Construction savoyarde pour un montant total de 697 057,54 euros H.T.
- Lot 4 - Etanchéité - Ets Construction savoyarde (BATIE-TANCHE) pour un montant total de 97 035,88 euros H.T.
- Lot 5 - Charpente bois - Ets Charpente de tarentaise pour un montant total de 31 963,01 euros H.T.
- Lot 6 - Bardage bois - Ets Charpente de tarentaise pour un montant total de 21 823,26 euros H.T.
- Lot 7 - Serrurerie métallerie - Ets Construction savoyarde (CPB) pour un montant total de 217 385,94 euros H.T.
- Lot 8 - Menuiseries extérieures bois - Ets Construction savoyarde (GAL) pour un montant total de 74 955,51 euros H.T.
- Lot 9 - Menuiseries intérieures bois - Ets SUSCILLON pour un montant total de 649 828,74 euros H.T.
- Lot 10 - Cloisons faux plafonds, sols souples - Ets Construction savoyarde (Gastini) pour un montant total de 74 741,75 euros H.T.
- Lot 11 - Carrelage, faïence - Ets Tambe Carrelages pour un montant total de 179 415,26 euros H.T.
- Lot 12 - Habillage en panneaux béton - Ets Construction savoyarde (Arthémia) pour un montant total de 121 735, 12 euros H.T.
- Lot 14 - Ascenseurs - CFA - pour un montant total de 143 250,00 euros H.T.
- Lot 15 - Peinture - ERBA - pour un montant total de 55 869,73 euros H.T.
- Lot 16- Électricité - SOGEC - pour un montant total de 226 196,31 euros H.T.
- Lot 17 - Chauffage ventilation plomb RIA - Sarl Astier Daniel pour un montant total de 132 540 euros H.T.

Monsieur Robert Astier indique que le lot 13 (enseignes-signalétique) s'est révélé infructueux et qu'il sera relancé.

A ce stade de la consultation, le montant des travaux s'élève à 3 082 890,24 euros H.T.

Monsieur Robert ASTIER fait part de sa satisfaction de voir enfin ces travaux validés.

Le conseil municipal autorise monsieur Robert ASTIER, adjoint délégué aux travaux, à signer les marchés publics présentés ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

3. CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'USPPC POUR LA RÉNOVATION ET LA GESTION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE.

Dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre engagée en partenariat avec l'union des syndicats des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC), monsieur le maire explique qu'il convient de passer deux conventions avec ladite union :

- une convention pour la rénovation des galeries
- une convention pour la gestion des galeries suite à l'investissement.

Monsieur le maire présente les deux conventions pour approbation du conseil municipal.

Monsieur Paul BROCHE s'interroge sur le montant annoncé dans la convention qui devra être versé à l'USCPPC pour la gestion et l'entretien des galeries. Monsieur le maire rappelle que ce montant correspond à la subvention déjà allouée par la commune à l'USCPPC chaque année.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de son scepticisme sur les termes de la convention relative à la gestion et l'entretien des galeries. Il explique qu'il aurait souhaité une durée supérieure à 10 ans et parallèlement craint que les stations satellites ne sollicitent également la commune.

De plus, il se demande si l'USCPPC est bien apte juridiquement à signer un tel document. Monsieur le maire rappelle que l'USCPPC vient justement de modifier ses statuts en conséquence.

Le conseil municipal approuve les conventions pour la rénovation et pour la gestion des galeries de Plagne Centre avec l'USCPPC, telles que présentées. (Votants : 18, pour : 17, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN).

4. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE TERRAIN AVEC LE VENTOUX ET LES ECRINS POUR LA RÉALISATION D'UNE RAMPE D'ACCÈS.

Dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle que la commune prend en charge la réalisation de rampes d'accès aux personnes à mobilité réduite. Il convient donc de passer une convention avec les copropriétés « le Ventoux » et « les Ecrins » pour la mise à disposition gracieuse à la commune des terrains d'assiette nécessaires. Ensuite, ces équipements seront remis à ces deux copropriétés. Monsieur Jean Marie GERMAIN demande que l'obligation de garder la rampe dans sa fonction initiale après la remise de l'ouvrage soit acté. Monsieur le maire indique que cette notion a bien été prise en compte dans la convention.

Le conseil municipal approuve la convention relative à la mise à disposition gracieuse, par les copropriétés «du Ventoux» et «des écrins» des terrains nécessaires à la réalisation des rampes d'accès. (votants : 18 ,pour : 17, contre : 1, Joël OUGIER SIMONIN).

URBANISME

1. BILAN DE LA CONCERTATION - ARRÊT PROJET RÉVISION PLU

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que le projet du plan local d'urbanisme (PLU) est prêt à être arrêté. Il explique que les remarques des services de l'État ont bien été prises en compte : inondation, risques miniers, affinage du projet relatif au chalet des moutons situé à Plagne Bellecôte....

Les objectifs de réduire les futures zones aménageables ont été conservés. Il précise que l'urbaniste conseil de la commune a intégré dans les documents graphiques toutes les constructions déjà existantes qui n'apparaissent pas sur les plans. Monsieur le maire rappelle l'urgence de terminer ce dossier commencé depuis plus de deux ans afin de permettre l'aménagement de la zone du chalet des moutons et de la zone du Dou du Praz en dépend.

Madame Sylvie MAITRE explique qu'elle s'abstient de vote car elle souhaite faire des remarques lors de l'enquête publique.

Le conseil municipal arrête le projet de révision du PLU tel qu'il lui est présenté. (Votants : 18, pour : 17, abstention : 1 Sylvie Maitre).

2. PERMIS D'AMÉNAGER D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ DE LOISIRS DE SPORTS MOTORISÉS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle le projet d'aménager et de réserver une zone d'activité de loisirs de sports motorisés à Plagne Soleil.

Pour ce faire, et préalablement à toutes conventions à passer avec de futurs exploitants, il convient de déposer une demande de permis d'aménager au lieu-dit Plagne Soleil.

Suite à l'interrogation de messieurs Michel BORLET et David ALLEMOZ, monsieur Joël OUGIER SIMONIN confirme que cette activité sera uniquement hivernale.

Le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'autorisation au titre d'un permis d'aménager au lieu-dit Plagne Soleil. (Votants : 18, pour : 18)

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CODP) PAR LE SYNDICAT LOCAL DES MONITEURS DE SKI DE PLAGNE BELLECÔTE

Suite à l'accord du conseil municipal autorisant le syndicat local des moniteurs de ski de Plagne Bellescôte à déposer une demande de permis de construire pour l'extension de la garderie sur un terrain à Plagne Bellescôte, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il convient maintenant de passer une CODP d'une durée de 60 ans.

Il indique que la CODP s'appuie sur les mêmes modalités que l'accord passé avec le syndicat local des moniteurs de ski de Plagne Centre pour la réalisation de leur chalet à Plagne 1800. La redevance s'appuie ainsi sur un ratio au m² et est fixée en conséquence à un montant 247 euros par an.

Le conseil municipal approuve la convention présentée dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

4. ACQUISITION DE TERRAIN DE MADAME SUZANNE BRIESMALEIN

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que madame Suzanne BRIESMALEIN a fait part de son souhait de céder son terrain situé au lieu-dit La Perrière à la commune. Il propose ainsi l'acquisition de la parcelle Section C n°947 au lieu-dit La Perrière d'une surface de 655 m² au prix de 4 500 euros.

Le conseil municipal accepte l'acquisition citée ci-dessus aux conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

5. ACQUISITION DE TERRAIN DE MONSIEUR FRANCIS COSTERG

Monsieur Joël Ougier Simonin informe le conseil municipal que les enfants de monsieur Francis Costerg ont proposé à la collectivité d'acquérir divers biens immobiliers de leur père.

Il propose ainsi l'acquisition des parcelles section D n°474 (maison et jardin) à Sangot au prix de 91 500 euros et section

D n° 692 de 302 m² au prix de 7 220 euros.

Cet achat entrerait dans le projet de la commune d'améliorer l'espace de vie du hameau de Sangot.

Le conseil municipal accepte les acquisitions citées ci-dessus aux conditions énoncées. (votants : 18, pour : 18)

6. MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Monsieur André BROCHE rappelle au conseil municipal son souhait de procéder à la mise en place d'un règlement local de publicité afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'information commerciale sur l'ensemble du territoire communal.

Il explique que le service urbanisme a déjà commencé à travailler sur ce dossier. Il demande donc au conseil municipal de valider l'élaboration d'un règlement afin que le travail puisse se poursuivre.

Le conseil municipal valide l'élaboration d'un règlement local de publicité pour l'ensemble du territoire de la commune de Macot La Plagne. (Votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

INFRACTION EN MATIÈRE D'URBANISME

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite des administrés qui enfreignent les lois en matière d'urbanisme (non-respect du permis de construire, travaux réalisés sans demande préalable, empiètement sur le domaine public ...).

Pour ce point, monsieur le maire propose soit un vote à main levée, soit un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal décide de voter à main levée.

A l'unanimité, le conseil municipal demande que les infractions au code de l'urbanisme soient poursuivies de façon systématique.

MISE EN PLACE D'UNE VIDÉO SURVEILLANCE AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Suite à quelques difficultés rencontrées au centre technique municipal, monsieur Robert ASTIER propose au conseil municipal de mettre en place des caméras afin de surveiller les nombreuses allées et venues. Il demande l'approbation du conseil municipal.

Monsieur Michel BORLET estime que la collectivité devrait lancer une réflexion globale sur l'ensemble du territoire de la commune afin de lister les endroits délicats qui mériteraient une vidéo surveillance.

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'un courrier de la préfecture mentionne justement un appel à projet concernant la mise en place de vidéo surveillance dans les communes. Dans ce cas, elle est d'accord avec monsieur Michel BORLET pour travailler sur une vision plus générale.

Monsieur le maire demande, dans un premier temps, au conseil municipal de se positionner par rapport à la mise en place de caméra au centre technique municipal.

Il propose ensuite de lancer une réflexion sur les besoins réels de la commune en terme de vidéo-surveillance.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'installation d'une vidéo-surveillance au centre technique municipal. (Votants : 18, pour : 12, abstention : 3, Laurent BOCH, Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, contre : 3, Yves BRIANÇON, Joël OUGIER SIMONIN et Paul BROCHE)

PROPOSITION DE LOCATION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE DE BELLE PLAGNE

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la location de l'ancien bureau de poste de Belle Plagne. La date limite de remise des offres est le 30 juin 2011.

PRISE EN CHARGE DE L'ENROBÉ POUR LE PARKING DE PLAGNE BELLECÔTE (ACCORD AVEC LA SAP)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Sap a fait part de travaux conséquents à réaliser sur le parking de Plagne Bellecôte notamment pour des raisons de sécurité. La dalle supérieure est utilisée par la commune, aussi la Sap sollicite pour prendre en charge financièrement les enrobés extérieurs. Suite à l'interrogation de monsieur Paul BROCHE, monsieur le maire répond que le coût de ces travaux s'élevait à 300 000 euros environ. Le conseil municipal donne son accord de principe pour la prise en charge et la réalisation des enrobés.

Monsieur Robert ASTIER demande à quelle période sont prévus ces travaux ?

Monsieur le maire explique qu'il faudra rencontrer la SAP afin de convenir d'un calendrier prévisionnel de travaux qui ne nuise pas à la saison estivale. Il demande à monsieur Robert ASTIER de se rapprocher de la Sap.

CHARTRE POUR LES DEVANTURES DES COMMERCES - RUE DE LA GAITÉ.

Dans le cadre de la rénovation des galeries de Plagne Centre, monsieur André Broche rappelle que le conseil municipal avait émis le souhait que les devantures des commerces s'accordent avec le nouveau «look» des galeries.

Il explique qu'une réunion a eu lieu dernièrement au niveau de la rue de la gaieté (première «partie marchande» à être rénovée) en présence de monsieur Patrick DE CONINCK vice-président de l'USCPC (représentant de monsieur Cathelin, président), du cabinet Maironi et des commerçants concernés afin de réaliser un état des lieux. Les commerçants présents ont répondu favorablement à la demande de la commune de rénover leurs devantures.

Monsieur André Broche propose de mandater le cabinet Maironi pour réaliser une charte à destination des commerces de la rue de la gaieté. Cette charte pourra être proposée par la suite, avec des aménagements selon les sites, aux autres commerces. Le coût de cette mission est de 9 000 euros TTC et sera pris en charge à 50% par la commune et 50% par l'USCPC.

Le conseil municipal donne son accord de principe, à l'unanimité, pour confier cette mission au cabinet Maironi.

POINT SUR LES TRAVAUX À LA PLAGNE

Monsieur Robert ASTIER informe qu'une dizaine de conseillers municipaux s'est retrouvée samedi 7 mai afin de faire un état des lieux des travaux à réaliser sur les différents sites de la station.

- La Roche : Enrochement du ruisseau et du terrain de pétanque
- Salle omnisports de Plagne Centre «Pierre Leroux» : Agrandissement du bureau d'accueil.
- Implantation du point I à Plagne Villages : suite aux études géotechniques réalisées, la surface du point I a été revue à la baisse. Les travaux devraient commencer cette année pour une livraison l'hiver prochain.

- Implantation muret devant la crèche à Plagne Centre
- Cantine Botto : les élus sont allés constater si ce bâtiment pouvait servir de local de stockage à la Mato. Il s'avère que la surface est intéressante et il a été demandé au directeur des services techniques de travailler sur ce projet.

- Parking Franalex : Le talus situé entre la résidence et le parking aval commence à s'effondrer. Il a été décidé de construire un petit merlon en terre afin d'éviter la chute de cailloux.

Monsieur André BROCHE souligne l'état vieillissant de l'extérieur de la station (enrobés - murs...). Il est important que la collectivité travaille sur cet aspect extérieur de la station qui est la première image proposée aux touristes. Il suggère également de faire un point sur la signalétique de la station, très disparate. Monsieur Michel BORLET ajoute que les panneaux et candélabres ne sont toujours pas droits. Monsieur Robert ASTIER indique qu'une mission a été confiée à l'entreprise Carret Vettier afin qu'elle fasse le nécessaire au niveau des poteaux électriques. Pour le reste, les services techniques doivent s'en charger.

Monsieur Bernard AUBONNET souhaite rappeler qu'il n'existe plus d'aménageur sur la station et que son aspect extérieur dépend désormais de la commune. Monsieur Michel BORLET ajoute que la commune doit donner l'exemple en termes de propreté, environnement et d'aspect visuel de la station.

VISITE D'ÉLUS DU SIGP À LA CAISSE DES DÉPÔTS.

Monsieur le maire explique qu'il a été avec monsieur Anthony FAVRE, maire de BELLENTRE, rencontrer la direction de la caisse des dépôts à Paris. Lors de cet entretien, la difficulté de la rénovation des lits froids en montagne et le non renouvellement des baux avec les gros hébergeurs ont été largement évoqués. Le direction a été à l'écoute et a accepté de faire le relais entre la commune et le ministère sur ce dossier afin de trouver des solutions.

Monsieur le maire ajoute qu'il tiendra informé le conseil municipal de l'évolution de ce dossier.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATIIB INTERCOMMUNAL (CDCI)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur le préfet a présenté à la CDCI un schéma départemental visant à réduire le nombre de communauté de communes de 37 à 25, voire à 24 sur l'ensemble du département. Pour le moment, il indique que cela ne concerne ni le canton d'Aime, ni celui de Bourg Saint Maurice. En revanche, une fusion des cantons de Moutiers et Bozel au sein d'une seule communauté de communes a été proposée par le préfet.

ANIMATION COMITÉ DES FÊTES

Madame Ginette REBUFFET informe que le comité des fêtes organise un concert sur la place de la mairie le vendredi 10 juin à 20h avec l'harmonie d'Aime et la chorale du club des aînés ruraux de Macot La Plagne. En cas de mauvais temps, ce concert sera déplacé à la salle polyvalente de Macot La Plagne.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/07	Fourniture signalisation horizontale	SIGNAUX GIROD	MBC Max. 10 000 EUROS/AN	MBC
MAPA 11/09	Fournitures de bureau respectueuse de l'environnement	LYRECO	MBC Max 7000 EUROS/AN	MBC
MAPA 11/11	Balayage mécanique des chaussées et parkings et hydrocurage des regards des pluviales	SCAVI	75,00 €/h 125,00 €/h	79,13 €/h 149,50 €/h
		Montant total - 70h Montant total - 70h	5 250,00 € 2 500,00 €	5 538,75 € 2 990,00 €
MAPA 11/12	Maîtrise d'oeuvre portant sur la viabilisation de Plangagnant	CRIS BTP	17 300,00 €	20 690,80 €

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1006	FINET Sabine	rue du Chatelet	garage semi enterré
07315005B1022/4	SCI CRETE COTE	Crête Côte	diverses modifications

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2011

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M5010	UCPA LE France	PLAGNE CENTRE	Changement 7 chassis
07315011M5014	CHARRIERE Patrick	Le Clos	Panneaux Solaires
07315011M5017	GAUCHER Emmanuel	Villard du Bas	abris bois
07315011M5016	CLEMENT-GUY Madeleine	Macot	isolation façade Sud
07315011M5023	BOCH Laurent	Macot	pose piscine composite mono-bloc
07315011M5021	SCI GARAGE LA PLAGNE	Plagne Centre	création auvent devant entrées garage

« Allo ! Vos déchets nous intéressent ! »

Le SMITOM de Tarentaise est désormais le syndicat qui a la compétence « traitement » des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de la Tarentaise.

Dans ce contexte, en janvier, le SMITOM s'est engagé, avec l'ADEME dans un programme de réduction des déchets ménagers, l'objectif est d'atteindre une réduction de 7% des déchets en 5 ans.

2011 est l'année du Diagnostic, année au cours de laquelle nous nous attacherons à connaître les pratiques des habitants en matière de choix de consommation, de tri, de compostage, et des autres gestes qui impactent la production de déchets.

Pour cela, une enquête téléphonique va être réalisée au cours du mois de juin auprès des habitants de la Tarentaise.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil à cet appel et de consacrer quelques minutes aux réponses.

LE SMITON DE TARENTEISE - 04.79.09.80.56 www.smitomtarentaise.fr



La rénovation des galeries de Plagne Centre



Autorisation du conseil municipal pour la signature des marchés de travaux «rénovation des galeries de Plagne Centre» le 9 mai dernier en présence de Monsieur CATHELIN, président de l'Uscppc.



Autorisation de la commission permanente de l'Uscppc pour la signature des marchés de travaux «rénovation des galeries de Plagne Centre» le 12 mai dernier en présence de monsieur Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne.



Signature des marchés, le 13 mai, en présence de madame Corinne MAIRONI, maître d'oeuvre, monsieur Christian CATHELIN, président de l'Uscppc, messieurs Richard BROCHE et Robert ASTIER, maire et adjoint délégué aux travaux de Macot La Plagne.

Après trois ans de travail important entre les différents partenaires, les travaux devraient commencer fin juin par la galerie du Ventoux, l'école primaire de La Plagne (pour une réalisation durant les vacances scolaires estivales) et la rue de la gaité. Cette première tranche devrait être livrée pour le 1er décembre 2011. L'Uscppc met en ligne à partir du 16 juin un blog : <http://usc-cppclaplagne.wordpress.com/>, où vous pourrez suivre les différentes étapes des travaux.

La journée de nettoyage



La 3ème édition de la journée de nettoyage de la station de La Plagne, organisée par la commune en collaboration avec l'association Moutain Riders, a eu lieu samedi 21 mai 2011. Une quarantaine de personnes tous âges confondus ont participé à cette journée. Une tonne de déchets environ a été ramassée dont 30% sont issus de la population touristique et 70% des professionnels ou locaux (déchets de chantiers essentiellement). Cette journée s'est terminée par un barbecue offert par la commune.

L'été de toutes les envies

La période estivale 2011 approchant à grands pas, pour vous mettre l'eau à la bouche, voici un avant goût des activités qui seront proposées par l'Espace Associatif Cantonal d'Aime.

Il y en aura pour tout le monde : les petits, les ados, les familles... Ouvrez l'œil ! L'équipe de professionnels sera heureuse de vous accueillir du 4 Juillet au 24 Août.

Au programme :

- Pour les aventuriers et aventurières : des camps et mini camps en Savoie mais aussi en dehors (cirque et art de rue, activités nautiques, vélo, refuge...)
- Pour les artistes, les créateurs et les bricoleurs : des activités artistiques et manuelles (cirque, fabrication de marionnettes, bricolage, Djembé, création d'œuvres à partir d'OBJETS DE RÉCUP...).
- Pour les curieux : des rencontres inter-centres (avec Moutiers, Chambéry, Aiguebelle...);
- Pour les sportifs et les acrobates : escrime, sports collectifs, tir à l'arc, équitation, accrobranche, rafting...
- Pour les noctambules : nombreuses veillées (barbecue, ciné plein air, balade nocturne...)

De plus, cet été, dans le cadre de notre partenariat avec le CLAC (Centre de Lecture et d'Animations Culturelles) de Dessalines en Haïti et, persuadés que l'ouverture culturelle et le partage de savoir-faire sont source d'épanouissement et d'apprentissage ; nous aurons le plaisir d'accueillir et de vivre les animations avec Brunel René et Anézile Aristilde (2 Haïtiens). N'hésitez pas à vous laisser porter par votre curiosité et à pousser la porte du Pôle Social ou à nous téléphoner pour plus de renseignements.

L'équipe de l'Espace Associatif Cantonal

SEJOUR AIX LES BAINS



CARNAVAL 2011



Manifestations

CONCERT GRATUIT

VENDREDI 10 JUIN 2011 - 20h

**Macot Chef Lieu - place de la Mairie
(salle polyvalente en cas de mauvais temps)**

organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

1ère partie :

CHORALE «la ritournelle» avec le Club des aînés ruraux de Macot La Plagne.

2ème partie :

Concert de l'harmonie d'Aime - dix morceaux très variés.

Born to burn

11 et 12 juin 2011

AIRE DE CHAÎNAGE AIME - MACOT LA PLAGNE

Conférence

Vendredi 17 juin 2011 à 19h00

USAGE POPULAIRE DES PLANTES SAUVAGES DE MONTAGNE

SALLE POLYVALENTE DE MACOT LA PLAGNE

organisée par l'association des vergers de Macot La Plagne animée par Gilles HIOBERGARY intervenant sur France Bleue de Savoie .

BIBLIOTHÈQUE MACOT CHEF-LIEU

Mardi : **10h à 12h**

Mercredi : **15h - 18h**

Vendredi/samedi : **17h-19h**

Opération « Premières Pages »

Les bibliothèques de Macot et de La Plagne participeront à l'opération « Premières Pages » cette année. Tout enfant né en Savoie en 2010 se verra offrir un album, conjointement par le conseil général et la CAF. Les parents pourront venir chercher l'album à Macot ou à La Plagne jusqu'au mois de septembre.

Prix « Rosine PERRIER »

Les bibliothèques de Macot et de La Plagne participeront également à la sélection du prix « Rosine PERRIER » cette année. Le prix récompense une oeuvre de fiction ancrée dans un terroir francophone. Des livres de la sélection seront à votre disposition dans les deux sites. Une fois le livre terminé, on vous invite à remplir le bulletin de vote qui l'accompagne pour donner votre avis. Vous avez jusqu'à fin août pour lire un ou plusieurs de ses romans. Venez découvrir la sélection dans vos bibliothèques !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2011.

04.79.09.71.52 - EMAIL : mairie@macotlapagne.com



Informations

CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE

La caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie met en place une adresse unique pour les courriers qui lui sont adressés.

L'adresse à retenir est la suivante :

Assurance maladie de la Savoie

5 avenue de Jean Jaurès

73 015 Chambéry cedex

ARRÊTÉ DE CIRCULATION/FERMETURE DE ROUTE

Afin de respecter les délais administratifs, Les demandes d'arrêté de circulation ou de fermeture de route doivent parvenir en mairie dans un délai minimum de 15 jours avant la date prévue du début des travaux.

Il vous est rappelé qu'aucun travaux ne peut être engagé sur le domaine public sans une autorisation municipale. Renseignements : Police municipale - 04.79.09.22.10

FEUX ET ÉCOBUSAGE INTERDITS

Vu les conditions climatiques actuelles et la multiplication des feux non maîtrisés liés à la pratique de l'écobusage, la préfecture de la Savoie rappelle qu'il est interdit de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements de l'ensemble du département de la Savoie. De même, la destruction par le feu ou incinération des chaumes (écobusage) est interdite sur le territoire du département de la Savoie.

Horaires

Salle omnisports « Pierre Leroux »

PLAGNE CENTRE

lundi 09 mai 2011 au jeudi 30 juin 2011

Salle omnisports « Pierre LEROUX » :

Lundi/jeudi : **14h-18h**

Mardi/mercredi : **9h-12h et 14h-18h**

Permanence Mairie

Mardi : **9h-12h**

Horaires d'ouverture public saison estivale

Lundi au vendredi : **10h à 12h et 15h à 19h**

Ouverture à 9h et 14h en cas de mauvais temps ainsi que le dimanche de 14h à 18h.

Permanence Mairie

Mardi : **9h-12h**

BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

mardi 27 avril au jeudi 30 juin 2011 :

Mardi : **15 -18h** Jeudi : **15h - 17h30**

lundi 4 juillet au vendredi 02 septembre 2011 :

Lundi, mardi et jeudi : **15 -18h30** - Vendredi : **10h à 13h30**

**GRÈCHE LES P'TITS BONNETS
PLAGNE CENTRE**

lundi 06 juin au vendredi 01er juillet 2011

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h à 17h

lundi 4 juillet au vendredi 26 août 2011

lundi au vendredi : 8h30 à 17h30

Fermeture du 29 août au 30 septembre 2011